

**Le Conseil d'Administration a décidé d'accorder
une participation de 17€ (uniquement pour les abonnements)**

**Quel que soit l'abonnement aux adhérents de l'association et leurs
ayants- droits**

Pour vous faire rembourser il suffit d'adresser à l'APSD **un
justificatif nominatif de l'abonnement**

(avec les noms et prénoms pour chaque abonnement)

Et un chèque vous sera adressé ultérieurement

Cordialement
Patricia

